

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 5 juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

29 mai 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

12 juin 2026

Date de signature

16 juin 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 20

Votants 29

Excusés, ont donné procuration :

Mme Hélène AUBRY (pouvoir à M. André RIC), M. Chrisitan CAPRON (pouvoir à M. Didier BOQUET), Mme Sylvie CHRISTIAENS (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT), M. Christophe GIRARD (pouvoir à M. Thierry DUPRAY), M. Luc HITTLER (pouvoir à M. Pierre SIDOINE), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Bastien CORITON), M. Kévin MIERE (pouvoir à Mme Dominique LEPÊME), Mme Amélie STAWSKI (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Christelle TOCQUEVILLE (pouvoir à Mme Sophie BOURDON).

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-079

Protocole d'accord transactionnel suite incident pare-brise

Lors du débroussaillage des espaces verts situés rue de la Sainte Gertrude en date du 23 avril 2026, une vitre du véhicule stationné [REDACTED] a été impactée et ne vitre a été brisée.

Un devis de réparation a été produit pour un montant de 259,37 euros.

Afin de clôturer définitivement les litiges survenus [REDACTED] et la commune de Rives en Seine concernant le bris de glace de son véhicule, un protocole d'accord transactionnel entre les deux parties est nécessaire.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 27 mai 2026,

Considérant le sinistre survenu le 23 avril 2026, au cours duquel le véhicule [REDACTED] a subi des dommages causés dans le cadre de l'intervention du service espaces verts,

Considérant que les deux parties se sont rapprochées afin de trouver une solution amiable au règlement du litige,

Considérant qu'un protocole d'accord transactionnel a été établi afin de fixer les conditions d'indemnisation du préjudice subi par le tiers et de mettre fin définitivement à tout recours relatif à ce sinistre,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de protocole d'accord transactionnel [REDACTED];
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer le protocole transactionnel ainsi que tout document y afférent ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – article 61551.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier Boquet
Didier BOQUET